



COMMUNIQUÉ

Le jeudi 10 avril 2025

Réaction de France Galop suite à l'assemblée générale du PMU

France Galop regrette l'issue de l'assemblée générale du PMU qui n'a pas approuvé les comptes de l'année 2024. C'est notre responsabilité, en tant que société mère, d'accompagner le PMU, et le rejet des comptes, qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes, n'est pas une solution pérenne ni une réponse constructive aux challenges structurels et conjoncturels que nous devons relever et qui sont réels.

Nous avons besoin d'avancer dans un cadre serein et apaisé, et en tant qu'acteurs d'une seule et même filière, dont le poids économique et social n'est plus à démontrer, ce n'est qu'unis que nous y parviendrons.

C'est bien dans cette perspective que France Galop continuera à travailler, afin de rechercher des solutions de fond, qui s'inscrivent sur le moyen et long terme.

L'assemblée générale d'aujourd'hui ne doit pas entamer la confiance des clients et partenaires du PMU, entreprise solide et indispensable à notre économie.



Contact Presse France Galop :

Hélène Dupuy

Mail : hdupuy@france-galop.com

Tél : 06 30 41 85 89